

Arpents du Soleil

Le 1^{er} vignoble  de Normandie
Depuis 1995

REGLEMENT ET INSCRIPTION

Le vignoble Arpents du Soleil organise son TROISIEME festival de photographie, dont les modalités sont les suivantes :

- Thème du festival « **PAYSAGES MARITIMES DE NORMANDIE** »
- Ouvert gratuitement à tous les photographes normands amateurs, ou professionnels. Chaque participant pourra faire parvenir de 1 à 5 photographies noir et blanc, ou couleur, dont il est l'auteur, accompagnées du bulletin de participation joint.
- **Envoi des fichiers jusqu'au 31 DECEMBRE 2019, uniquement par internet sur :**
festivaldesarpents@gmx.fr.
- **Fichier jpg compressé, poids maximum admis 2 méga, format 3/2 (tirage multiple du 10/15)**
- **Le fichier de chaque photographie sera obligatoirement nommé de la façon suivante : Nom et prénom du photographe suivi du titre (pour exemple : DUPONT Philippe. Le rivage (1).jpg)**
- Merci de respecter toutes ces spécifications techniques indispensables pour valider votre participation au concours.
-
- Un jury composé de 5 personnes, dont 4 photographes-auteurs, choisira de 30 à 40 photographies. Les photographes éligibles devront fournir des fichiers haute définition de leurs œuvres, et ainsi valider ou non leur participation finale selon des critères qualitatifs d'agrandissement (faisabilité format 50/75 cm)
- Arpents du Soleil, à sa charge, fera le tirage de chaque photographie en format 50/75 cm sur Forex, pour installation en extérieur dans le vignoble.
- Parmi les finalistes, le jury sélectionnera 3 œuvres. Elles seront dotées de lots, et mises en avant.
- Les photographes sélectionnés réaliseront, à leur charge, des tirages pour exposition, et vente, à l'intérieur du chai des Arpents du Soleil. Ils seront plein format 30X45 cm, sans

cadre, soit Forex, ou **Aluminium** Dibond, ou sous verre et seront pourvues de **fixations montées sur le tirage**. Le photographe déterminera le prix de vente de ses œuvres. En cas de vente, une commission de 20% reviendra à l'organisation.

- L'exposition aura lieu de mai à novembre **2020**.
- Arpents du Soleil prendra à sa charge le vernissage, et remise des prix début mai, ainsi que la médiatisation du festival.
- Finissage, et prix du public. Ils récompenseront les 3 photos ayant obtenu le plus de voix du public tout au long de l'exposition. Les 3 œuvres déjà primées seront hors concours. Pris en charge par le festival, la cérémonie de remise aura lieu en novembre 2020.
- Les photographes déposeront, et reprendront leur(s) photographies à la fin du festival. Celles en format 50/75 resteront aux Arpents du Soleil pour expositions futures.
- Dans le cas de présence humaine identifiable sur la ou les photographies, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des personnes concernées.
- Dans le cas de photographies en espace privé, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires.
- Les candidats sélectionnés acceptent de céder leurs droits pour la reproduction de leur(s) photographie(s) dans le catalogue, ou tout autre document destinés à la communication du festival, diffusion sur le site des Arpents du Soleil, affiches, réseaux sociaux, presse ...

BULLETIN DE PARTICIPATION

(à joindre obligatoirement avec la ou les photographies, et à envoyer à festivaldesarpents@gmx.fr)

NomPrénom.....Age.....

Adresse.....

.....

.....

Tél.....Courriel@.....

Titre de la photo ou des photos (**vos nom et prénom suivis du titre de l'image « DUPONT PHILIPPE . Le Rivage(1).jpg »**), type appareil photo utilisé, poids de vos fichiers **non compressé**. Cette information nous sera utile pour la faisabilité de tirages en 50/75cm et lieu de prise de vue .

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je, soussigné(e).....certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement du festival 2020 des Arpents du Soleil, et y adhérer de façon pleine et entière,
- L'exactitude des informations communiquées.
- Être seul responsable de ma (ou mes) photographie, et garantir Arpents du Soleil contre toute action ou recours qui pourraient être intentés du fait de sa publication.

Fait àle.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Pour les mineurs, nom et signature du ou des responsable(s) légal/gaux.